

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Quiétude 13 - Téléassistance
4 quai d'Arenc - CS 70095
13304 Marseille Cedex 02

Tél : 04 13 31 98 74
04 13 31 98 75

Vitaris Bouches-du-Rhône

177 rue de la Forge - ZA des Roquassiers
13300 Salon de Provence
teleassistance13@vitaris.fr
Tél : 04 90 73 10 28
www.vitaris.fr



Imprimé par BIPRINT - Crédit photo Pressfoto - Freepik.com FRflyer13 - février 2018 - Indice B



Vitaris a fait l'objet d'une déclaration d'activités de services à la personne : SAP 2012/343431615. Notre service permet sous certaines conditions, un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses effectuées, selon la législation en vigueur au 06/06/2016.



www.vitaris.fr

Tunstall Vitaris - 90 A, allée Hubert Curien - CS 30028 - 71201 LE CREUSOT CEDEX - Tél : 03 85 73 05 05
SAS au capital de 1 937 506 € - RCS Chalon-Sur-Saône 1988 B 70013 SIRET 343 431 615 00057 - NAF 8020 Z



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**

Vivre à domicile en toute sécurité
avec la téléassistance **Quiétude 13**

Quiétude 13
La téléassistance du Conseil général
des Bouches du Rhône

Tunstall **vitaris**
VIVONS PLEINEMENT

PEFC 10-31-1762 / Certified PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pecc-keno.org



Quiétude 13

Dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des adultes handicapés, le département des Bouches du Rhône a mis en place depuis 1990 un dispositif départemental de téléassistance, Quiétude 13, pour améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité.

En quoi consiste la prestation ?

Un terminal de téléassistance installé à domicile, muni d'un émetteur portatif, permet, à partir d'une simple pression, d'entrer en contact avec une centrale d'écoute et d'assistance qui apporte aide et réconfort. Vous avez besoin de parler, vous êtes victime d'une chute, d'un malaise, d'une agression, un chargé d'écoute et d'assistance vous répond 24 h sur 24. La prestation prévoit également la diffusion de messages d'information et d'alerte à l'intention des abonnés, ainsi que la possibilité d'un recours à une assistance psychologique.

Un dispositif simple

Un terminal de téléassistance raccordé sur une prise de courant et une prise de téléphone est installé chez vous. Par simple pression sur un déclencheur portatif étanche (médaillon ou montre), vous êtes en relation directe avec la plate-forme de téléassistance. Le terminal vous permet de dialoguer, depuis votre domicile, avec nos professionnels de l'écoute et de l'assistance, sans décrocher votre téléphone. Le médaillon a une portée suffisante pour déclencher un appel de toutes les pièces de votre domicile ou de son environnement immédiat (cour, jardin). Notre matériel est compatible avec tous les opérateurs téléphoniques en dégroupage total ou partiel. Si vous avez opté pour la téléphonie par internet, le terminal peut se raccorder directement sur le boîtier ADSL ou fibre optique. En cas d'absence de ligne téléphonique filaire à votre domicile, une solution GSM peut être proposée.

Le matériel

Transmetteur Lifeline VI+*
Emetteur d'appel
fourni avec bracelet et collier



Comment bénéficier du service ?

Remplissez la fiche de renseignements obtenue auprès du CCAS de votre domicile ou directement auprès du Conseil départemental. Indiquer toutes les informations nécessaires à Vitaris pour vous assister le plus efficacement possible. Un conseiller Vitaris prendra rendez-vous pour installer le matériel à votre domicile et vous expliquer le fonctionnement. Le service sera alors opérationnel. L'installation et la maintenance sont comprises dans la prestation. Le contrat peut être résilié à tout moment à condition d'en avertir le CCAS par courrier postal ou électronique. Le matériel doit être déposé au CCAS ou restitué à Vitaris à l'issue du contrat.

Encore plus de sécurité avec les détecteurs additionnels

Afin de mieux garantir, votre sécurité à domicile et vous permettre de vivre en toute quiétude, Quiétude 13 vous propose à un prix négocié avec Vitaris, l'installation de capteurs additionnels qui permettent de couvrir certains risques liés à la vie à domicile de personnes vulnérables.

Ces capteurs restent facultatifs :

- boîtes à clés,
- détecteur d'inactivité,
- détecteur de fumée, de gaz, de monoxyde de carbone...
- déclencheur intelligent avec détection de chute,



L'assistance mobile

Ce dispositif optionnel permet à l'abonné de disposer d'une protection lorsqu'il sort de chez lui pour se déplacer en toute liberté et en toute sérénité grâce à un téléphone mobile simple d'utilisation avec un bouton d'appel d'urgence relié à la centrale d'écoute.



* Notre transmetteur Lifeline VI+ est conforme à la norme européenne classe 1 en vigueur au 01/01/2008.